

**Procès-verbal de l'Assemblée Constitutive de
l'Association du Four à Pain**

c/o Edgar Pittex, La Forclaz, le 3 juin 1995

La séance est ouverte à 16h10.

<u>Présents :</u>	Marc	Ellès	Edgar	Pittex
	André	Krummenacher	Annette	Mayor
	Cécile	Pittex	Michel	Marlétaz
	Jacotte	Despland	Alain	Rochat
	André	Herren	Mme	Herren
	Bernard	Vaucher	Anne	Vaucher
	Daniel	Plumettaz	Jeanine	Plumettaz
	Jean-Edouard	Pointet	Madeleine	Pointet
	Mario	Chapuis	Christian	Gringet
	Jean-Claude	Bolomey	Daniel	Aubert
	Jean-Paul	Marlétaz	Marie	Marlétaz
	Yves	Brand	Anne-Laure	Brand
	Charles	Veuve	Robert	Cuaz
	Jean-Pierre	Pittex	Marie-Hélène	Pittex
	Frédéric	Pittex	Isabelle	Pittex
	Mariette	Pittex	Didier	Rochat
	Freddy	Gmür	Yvonne	Gmür
	Simone	Chevalley	Odette	Chevalley
	Henri	Burdet	Stéphane	Perrod
	Marcel	Follonier	Olivier	Veuve
	Charly	Barraud	Marianne	Barraud
	Bernard	Studer		

<u>Excusés :</u>	Thérèse	Oguy	Pierre	Vial
	Oscar	Sykora	Jean-Philippe	Mayor
	Albert	Mayor	Françoise	Mayor
	Claude & Christian	Pittex	Claudine	Borloz
	Jean-Adrien	Lavanchy	André	Bonzon
	Eric	Jan	Yvette	Jan
	Laurent	Strehler		

M. Marc Ellès, président de la Société de Développement de la Forclaz salue l'assemblée. Il est heureux d'y compter autant de participants. Il raconte que c'est à la suite d'un legs de fr. 2'500.-- de feu Louis Burdet, que le comité de la SDF a décidé de créer un fonds pour "Four à Pain". Désireux de conserver le patrimoine local, le comité de la SDF a envisagé de reconstruire, sur la place du Collège, un ancien chalet qui a été gracieusement donné à la société par un enfant du village, M. René Perrod. Il est prévu d'y aménager un local de rencontres/animation, un âtre avec potence (cheminée savoyarde) et d'y faire revivre un ancien four à pain en molasse.

M. Edgar Pittex, présente le projet à l'assemblée dont la future construction est déjà en cours d'enquête publique.

FINANCEMENT

Le four à pain a été acheté fr. 2'500.--, il a été construit par M. Marc Ellès et utilisé lors de la 2ème Désalpe. Lors de son Assemblée Générale du 7 janvier 1995, la SDF a voté un crédit de fr. 25'000.-- en faveur de l'Ass. du Four à Pain, L'association des Paysannes de La Forclaz fait un don de fr. 3'000.-- et la Commune d'Ormont-Dessous fr. 10'000.--. Selon l'estimation des travaux, il manque encore environ fr. 15'000.--. Une demande de don a été faite auprès de la Loterie Romande qui demande de créer l'Association avant de se prononcer.

STATUTS

Les statuts sont présentés à l'assemblée et approuvés. L'Association du Four à Pain est acceptée et créée par tous les membres présents.

COMITE

La SDF présente les futurs membres du comité

M.	André	Bonzon	
Mlle	Isabelle	Pittex	
M.	André	Krummenacher	
M.	Marc	Ellès	
Mme	Jeanine	Plumettaz	représentante de l'Ass. des Paysannes de la Forclaz
Mme	Annette	Mayor	représentante de la SDF
M.	Edgar	Pittex	représentant de la Municipalité

Selon la proposition de M. Michel Marlétaz, le comité est élu par acclamations.

VERIFICATEURS DE COMPTES

M. Michel Marlétaz propose M. Freddy Gmür, M. Marc Ellès propose M. Mario Chapuis ainsi que M. Alain Rochat, suppléant. Ces trois personnes sont également élues par acclamations.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Le comité propose, par personne, une finance d'entrée minimum de fr. 50.-- et une cotisation annuelle de fr. 20.--.

M. Michel Marlétaz demande si des accompagnants non-membres pourront participer aux activités et s'ils auront droit à l'utilisation du four.

M. Edgar Pittex répond que les statuts prévoient un règlement d'utilisation du four qui définira de quelle manière le four pourra être utilisé ainsi que le tarif qui sera appliqué.

M. Follonier demande si un forfait pourrait être prévu pour les familles. M. Marc Ellès lui répond que les familles évoluent rapidement et qu'il est donc trop difficile de procéder de cette façon.

M. Jean-Paul Marlétaz propose plutôt de faire des parts. M. Edgar Pittex lui répond que les parts nécessitent une inscription au Registre du Commerce ainsi qu'un acte notarié. L'Association simple, telle que proposée par la SDF à l'assemblée est donc la façon la plus simple et la moins onéreuse.

Les droits et les cotisations seront présentés lors de l'Assemblée Générale.

L'utilisation du four ne pourra pas être possible sans complémentarité avec le collège. Mme Brand demande si les prix de location du collège seront majorés. Ce ne sera probablement pas le cas.

L'enquête publique a débuté la semaine précédent l'Assemblée Constitutive et se terminera début juillet. Les travaux débiteront à ce moment-là et l'inauguration est prévue pour le week-end du Jeûne Fédéral avec, en vedette, les gâteaux aux pruneaux.

M. Cuaz demande s'il est prévu d'y installer l'électricité et le chauffage. M. Marc Ellès lui répond que des lampes électriques sont prévues mais qu'il n'est pas nécessaire d'y prévoir un chauffage étant donné que le four nécessite environ 4 heures de chauffe, ce qui apportera une chaleur suffisante à la pièce.

M. André Herren demande comment a été financé l'achat du four de fr. 2'500.--. M. Marc Ellès lui répond que la SDF a reçu un legs de ce montant de feu Louis Burdet.

M. Marc Ellès fait remarquer que le comité aura besoin de mains fortes pour la construction du chalet et la mise en place du four et remercie par avance les personnes qui auront la gentillesse de donner un coup de main.

M. Marc Ellès remercie les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et plus particulièrement Mlle Isabelle Pittex pour son dévouement alors qu'elle est encore jeune, et M. André Bonzon, Préfet, ancien boulanger du village, qui pourra apporter son savoir-faire.

La séance se termine par un verre de l'amitié offert par la SDF à 16h55.



La secrétaire SDF (ad-interim)
Cécile Pittex